



# NÉGO 2023

## Les étapes de la négo nationale

# 1

### ÉTAPE 1

#### Préparation de la négociation nationale 2023

##### **Choix de la composition des tables de négociation et de la personne porte-parole aux différentes tables de négociation nationale**

1. Le CE de la FAE recommande la composition des tables et les porte-parole.
2. Le CFN les approuve.

##### **Choix de la composition de la délégation du Conseil fédératif de négociation (CFN)**

1. Le CA de l'Alliance recommande à l'APD-CSSDM les membres de sa délégation au CFN, en s'assurant de la représentation des secteurs.
2. L'APD-CSSDM désigne les membres de la délégation.

##### **Choix de la composition de la délégation du Conseil de négociation (CN)**

1. Le CA de l'Alliance nomme deux représentants membres du CA de l'Alliance.

##### **Élaboration et dépôt des demandes syndicales**

1. Le CFN adopte une stratégie de consultation et un calendrier, recommandés par le Comité de négociation.
2. Le CFN adopte le contenu des consultations qui seront faites auprès des membres et des syndicats, proposé par le Comité exécutif et le Comité de négociation de la FAE.
3. Tous les membres des syndicats affiliés (CSSDM à l'Alliance) ainsi que les syndicats sont invités à répondre à la consultation.
4. Les résultats des consultations sont présentés en CFN.
5. Le Comité de négociation rédige un projet de cahier de demandes à partir des résultats de la consultation.
6. Le CE de la FAE adopte un projet de cahier de demandes.
7. Le CFN adopte un projet de cahier de demandes.

## Échange, 1<sup>re</sup> phase (hiver et printemps)

1. L'AUN-CSSDM adopte des propositions de modifications ou de nouvelles propositions pour le cahier de demandes.
2. Les syndicats affiliés présentent et expliquent les propositions émanant de leur assemblée respective au CFN.

## Échange, 2<sup>e</sup> phase (printemps)

1. L'AUN-CSSDM adopte des propositions dilatoires (dépôt ou référence) pour le cahier de demandes.
2. Le CFN vote sur les propositions des syndicats affiliés.

## Demandes économiques (automne)

1. Le CFN adopte un projet de demandes économiques.
2. L'AUN-CSSDM adopte des propositions pour les demandes économiques.
3. Le CFN vote sur les propositions des syndicats affiliés.

## Rédaction des cahiers de demandes (automne)

- Le Comité de négociation rédige les cahiers de demandes (économiques et sectorielles).

## Adoption des cahiers de demandes (automne)

- Le CFN adopte les cahiers de demandes (économiques et sectorielles).

Dépôt syndical avant le 1<sup>er</sup> novembre.

Dépôt patronal dans les 60 jours après le dépôt syndical.